



PASSION DÉTAIL 17 mai SOIRÉE

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

ICI VOUS ÊTES
BIEN SERVIS!

VOLET EMPLOYÉS

présenté par Parcours formation

Catégories

- 1- Passion Détail Centre-ville
- 2- Passion Détail Quadrilatère commercial et d'affaires des Galeries St-Hyacinthe
- 3- Passion Détail Saint-Hyacinthe Technopole
- 4- Restauration

Dans chaque catégorie, le jury choisira **trois finalistes** et sélectionnera parmi eux un **grand lauréat**, pour un total de 12 finalistes et de quatre grands lauréats.

Remise des prix

Les grands lauréats recevront le trophée Passion Détail Employés, des chèques-cadeaux ou cartes cadeaux d'une valeur de 500\$, un certificat honorifique et une photo laminée des gagnants. Les huit autres finalistes recevront chacun des chèques-cadeaux ou cartes cadeaux de 100\$ et un certificat honorifique.

Critères d'évaluation

Le jury évaluera les candidatures selon les critères suivants: Accueil fait par l'employé(e), temps d'attente et prise de contact, attention portée aux besoins du client, connaissance des produits, techniques de vente, finalisation de la vente et remerciements.

Méthode d'évaluation

Pour évaluer les candidatures, le jury se basera sur les dossiers des candidats et sur la visite d'un client mystère pour chaque candidat.

Conditions de participation

- 1- Les candidats doivent travailler dans un commerce (15 heures et plus par semaine);
- 2- Ils ne doivent pas être actionnaire majoritaire de l'entreprise;
- 3- Les candidats doivent travailler au service à la clientèle sur le plancher;
- 4- Le propriétaire peut présenter un seul candidat.
- 5- Le formulaire d'inscription volet employés doit être rempli par le propriétaire, le gestionnaire ou le gérant;

- 6- Le propriétaire, le gestionnaire ou le gérant doit signer le formulaire d'inscription pour certifier que le candidat est bien à l'emploi;
- 7- Le candidat doit fournir une photo récente;
- 8- La présentation de la candidature doit être soignée;
- 9- Un grand lauréat peut se présenter de nouveau au concours après un délai de trois ans révolu;
10. La date limite pour la remise des candidatures est le 21 avril 2017.

VOLET COMMERCES ET SERVICES

Jury et critères d'évaluation

Le jury se compose d'experts, soit de professionnels du design, d'enseignants en gestion de commerces et de spécialistes des commerces de détail indépendants.

Il évaluera les candidatures selon les critères suivants: vitrine ou aspect extérieur, enseigne, aménagement intérieur, propreté, présentation des étalages, présentoirs de produits complémentaires ou différenciateurs, affichage des prix, ambiance, éclairage, musique, innovation et aspect général.

Prix:

- 1. Grand prix du jury:** Parmi toutes les candidatures reçues, le jury sélectionnera le grand lauréat dans la catégorie commerce ou service.
- 2. Grand prix du jury:** Parmi toutes les candidatures reçues, le jury sélectionnera le grand lauréat dans la catégorie restaurant.
- 3. Mention spéciale du jury:** le jury sélectionnera le récipiendaire parmi l'ensemble des candidatures de la catégorie Commerce et Services et de la catégorie Restaurants.
- 4. Prix coup de cœur du public** (Vote des consommateurs): Le public sera appelé à voter pour le commerce, service ou restaurant de son choix parmi une liste sélectionnée par le jury. Le bulletin de participation sera publié dans le journal *Le Courrier de Saint-Hyacinthe* et pourra être déposé aux Galeries St-Hyacinthe et au 1555 Marché public. Le commerce ou service ayant reçu le plus de votes recevra le **trophée Coup de cœur du public**, un **certificat honorifique** et un **encadrement souvenir**. Les personnes ayant rempli le bulletin de participation courront la chance de remporter des chèques-cadeaux ou cartes cadeaux d'une valeur de 250\$ et un abonnement d'un an au journal *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*. Le tirage aura lieu le **11 mai 2017**, au *Courrier de Saint-Hyacinthe*.



PASSION DÉTAIL 17 mai SOIRÉE

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX (SUITE)

ICI VOUS ÊTES
BIEN SERVIS!

VOLET COMMERCE (SUITE)

Prix Bâtitseur

Le jury décernera le Prix Bâtitseur à un entrepreneur ayant fait évoluer le commerce de détail de façon significative au cours des ans sur le territoire de la MRC des Maskoutains, soit par son implication dans la communauté ou par son sens aigu du leadership. Cette reconnaissance du milieu économique vise à célébrer la réussite d'un entrepreneur exceptionnel, d'un modèle inspirant pour une nouvelle génération d'entrepreneurs.

Conditions de participation

- 1- Remplir le formulaire d'inscription Commerces et services ou restaurant;
- 2- Fournir une photo de l'extérieur et une autre de l'intérieur de son commerce;
- 3- Avoir complété les aménagements, s'il y a lieu, en date du 11 avril 2017, avec ou sans l'aide de professionnels qualifiés en design d'intérieur et/ou en architecture commerciale;
- 4- La présentation de la candidature doit être soignée;
- 5- À moins d'avoir effectué des rénovations majeures, les commerces récipiendaires d'un prix ne peuvent se présenter de nouveau au concours avant un délai de trois ans révolu.;

Commerces admissibles et services ou restaurants

- Concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles;
- Magasins de meubles et d'accessoires de maison;
- Magasins d'appareils électroniques et ménagers;
- Marchands de matériaux de construction et de matériel et fournitures de jardinage;
- Magasins d'alimentation;
- Magasins de produits de santé et de soins personnels;
- Magasins de vêtements et d'accessoires vestimentaires;
- Magasins d'articles de sport, d'articles de passe-temps, d'articles de musique et de livres;
- Magasins de marchandises diverses;
- Magasins de détail divers;
- Restaurants.
- Entreprises de services

Plusieurs commerces et services ou restaurants appartenant à la même chaîne ou plusieurs franchises exploitées sous la même bannière peuvent participer au concours. Les entreprises situées dans les résidences ne sont pas admissibles.

Objectifs du concours

Le concours Passion Détail a pour but de stimuler la formation du personnel et des propriétaires de commerces et services ou restaurant afin d'atteindre un niveau de service qui fera de notre ville une destination privilégiée de magasinage. Les lauréats de ce concours, employés et commerces, bénéficient d'une grande visibilité grâce à une importante campagne médiatique.

Date importantes

La date limite de remise des dossiers est le vendredi 21 avril 2017. La remise des prix aura lieu lors de la Soirée Passion Détail, le mercredi 17 mai 2017.

Dépôt des candidatures et information

Les candidats doivent déposer leur dossier de candidature à l'adresse suivante :

Chambre de commerce et de l'industrie
Les Maskoutains (CCLIM)
780, ave de l'Hôtel-de-Ville
Tél. 450 773-3474 poste 222
Courriel : passiondetail@chambrecommerce.ca.

Pour informations :

- SDC Centre-ville Saint-Hyacinthe 450 774-8602
- Galeries St-Hyacinthe (administration)..... 450 773-8282
- Saint-Hyacinthe Technopole 450 774-9000

Note :

Le candidat autorise les organisateurs du concours à reproduire, publier, représenter ou autrement diffuser les documents contenus au dossier, quel que soit le support utilisé, à des fins promotionnelles ou à toute autre fin reconnue par la loi. Cette autorisation non exclusive est accordée sans frais, sans limite territoriale et pour une durée de deux ans.

Le jury peut décider de ne pas décerner tous les prix ou de n'en décerner aucun. Les organisateurs du concours se réservent le droit de ne retenir aucune candidature et d'interrompre le concours en tout temps, et ce, à leur entière discrétion. Dans l'une ou l'autre de ces éventualités, les organisateurs ne pourront être tenus responsables des pertes, dommages ou préjudices qui pourraient en résulter.